

**Ministère du Pétrole, de l'Energie et des
Mines**

Actes Réglementaires

**Décret n°2013-025 du 04 Mars 2013
portant dissolution de l'Agence Nationale
de Développement des Energies
Renouvelables (ANADER)**

Article Premier – L'Etablissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables (ANADER), crée par le décret n°2010-245 en date du 15 Novembre 2010 est dissout et mis en liquidation.

Article 2 – Les modalités de la liquidation seront fixées par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Energie.

Article 3 – Le Ministre des Finances et le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.